

Rapport 03/22 bis

**Rapport** de la commission chargée

d'examiner le préavis municipal relatif

à une demande de crédit de CHF 48'800.-

pour l'aménagement du columbarium

et du Jardin du souvenir

---

Vallorbe le 14.04.22

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Lorianne Foretay, Catherine Huguenin, Rapporteur, Line - Claude Magnenat, et de Messieurs Marcel Anex, Président et Gérald Bonzon, s'est réunie le lundi 14 mars 2022 pour examiner le préavis susmentionné. Une visite sur place a été faite par la commission. Monsieur Luigi Fiorito, Municipal était ensuite présent, nous le remercions pour les explications ainsi que pour le temps qu'il nous a consacré.

Le rapport s'établit en 2 temps, soit le columbarium et le Jardin du souvenir.

#### **Columbarium :**

Lors de la visite de la commission au cimetière, nous avons pu constater que sur la partie ancienne du columbarium les plaques en marbres sont toutes uniformes et ont été posées dès la construction. Sur la nouvelle partie, soit le mur sous la route, les cases sont ouvertes. Il apparaît important pour la commission que ces cases soient fermées rapidement, d'une part car depuis presque 8 mois que le nouveau columbarium est terminé, les cases commencent à se remplir de divers détritues et d'autres part afin de respecter l'homogénéité du columbarium. Dans le règlement communal de la police du cimetière et des inhumations une plaque en granit « Blanc de Sardaigne » poli, doit être fournie par les familles des défunts. La recherche d'une seule plaque à la dimension de 40cm par 40cm auprès des marbriers est compliquée et onéreuse pour les familles.

Dès lors, et à la suite du dépôt de la motion de Monsieur Anex, la commune a demandé diverses offres à des entreprises de marbrerie afin de faire l'achat de 145 plaques, soit 5 plaques de réserve. Ces plaques seront ensuite vendues au prix d'achat aux familles. En cas d'accord du rapport, le columbarium pourra être paré de ses plaques d'ici cet été.

En résumé, la meilleure offre pour l'acquisition des 145 plaques de marbre est de CHF 26'000.-, soit CHF 179.- la plaque. Les familles devront encore s'acquitter d'un émolument unique de CHF 100.- pour la « location » de la case et prendront en charge l'inscription et la décoration sur la plaque. **Une place au columbarium s'élèvera donc à CHF 1'000.- environ tout compris.**

Lors de la visite, la commission a remarqué que le mur du nouveau columbarium s'effrite et qu'aucune couverture n'a été posée sur le mur afin de protéger les futures plaques de marbre. Monsieur Fiorito nous informe qu'il a rendez-vous prochainement avec l'entreprise Wolfer pour les malfaçons du mur et qu'une couverture avec avancement et goutte pendante va être posée, identique au 1<sup>er</sup> columbarium. Cette couverture est financée par le budget du 1<sup>er</sup> préavis pour le columbarium.

La commission constate aussi l'état général du cimetière et du columbarium qui est négligé et manque d'un entretien suivi. Nous demandons donc, à ce qu'un employé communal soit responsable du maintien de la propreté de ce site, avec un passage hebdomadaire, site qui a une forte valeur pour la population.

#### **Jardin du souvenir :**

Le nouveau Jardin du souvenir, prévu dans le rapport 01/20 bis va se situer dans la partie sud-est du cimetière. Pour donner suite à la motion de Monsieur Anex, la commune souhaite acquérir deux colonnes de granit « Noir Indien » de 120 x 20 x 11cm au prix total de CHF 2'200.- et deux colonnes en granit « Noir Indien » de 100 x 20 x 11cm au prix total de CHF 2'200.-, soit CHF 4'400.-. La photo du préavis est assez conforme à la future réalisation.

Sur ces colonnes, les familles qui le souhaitent pourront faire apposer une plaquette souvenir en plexiglas avec l'inscription du défunt. Les plaquettes seront vendues et posées par la commune, l'inscription sera également commandée par la commune. **Le prix de la plaquette de plexiglas, rendu posé avec l'inscription sera de CHF 180.- pour les familles.**

Le prix du préavis de CHF 14'400.- pour l'acquisition des 80 plaquettes comprend, l'achat des plaquettes CHF 6'500.- environ, les frais de gravure CHF 2'200.- environ et la rémunération de la commune pour le travail CHF 5'700.-.

Nous précisons que les familles qui souhaitent garder l'anonymat pour leur défunt auront toujours cette possibilité.

Dans le nouveau Jardin du souvenir la décoration (flamme) et la cuve qui y sont prévues ont déjà été acceptées par le Conseil Communal dans le rapport 01/20bis.

La commission souhaite également que, selon le règlement, les fleurs fanées, les couronnes défraîchies et toutes autres décorations passées soient retirées par la commune lors de leur passage hebdomadaire.

Dès lors et au vu de ce qui précède, la commission fait remarquer que le présent préavis de CHF 48'800.- représente un coût réel de CHF 8'400.- pour la commune, les sommes de CHF 26'000.- et CHF 14'400.- allant être refacturées auprès des familles sur les prochaines années par la commune.

Pour les raisons citées ci-dessus, la Commission, à l'unanimité de ses membres vous invite à voter la conclusion suivante :

### **Le conseil communal de Vallorbe**

- Vu le préavis 03/22 de la municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargé de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 48'800.- pour l'aménagement du columbarium et du Jardin du souvenir ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 15 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt
4. De faire poser la couvertine et de procéder à la réparation du mur
5. De s'engager à entretenir de manière hebdomadaire le cimetière

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

### **Au nom de la commission :**

Le Président

Marcel Anex



Le rapporteur

Catherine Huguenin



